

Recommandation 16

Annexe aux comptes annuels

Recommandation

- 1 L'annexe aux comptes annuels présente :
 - les règles régissant la présentation des comptes, ainsi que les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations par rapport aux normes présentées ici ;
 - les principes régissant la présentation des comptes, y compris les principaux principes relatifs à l'établissement du bilan et à l'évaluation (en particulier les méthodes et les taux d'amortissement) ;
 - l'état du capital propre (cf. Recommandation 15) ;
 - le tableau des provisions ;
 - le tableau des participations et des garanties ;
 - le tableau des immobilisations ;
 - les indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat, ainsi que les risques financiers (contrats de leasing, liste des crédits d'engagement, etc.).
- 2 Dans le tableau des provisions, toutes les provisions existantes doivent apparaître individuellement.
- 3 Dans le tableau des participations doivent apparaître à la fois les participations au capital et les organisations que la collectivité publique influence significativement. La collectivité publique influence significativement une entité dès lors que sa part ou son apport au financement lui permettent unilatéralement de prendre des mesures ou de procéder à des changements.
- 4 Dans le tableau des garanties doivent apparaître toutes les activités pouvant conduire à un engagement important de la collectivité publique à l'avenir.
- 5 Le tableau des immobilisations doit fournir une image aussi complète et transparente que possible de tous les biens d'investissement de la collectivité publique. Il est, pour partie, organisé en suivant la classification par nature.

Notes explicatives

Concernant le Point 1

- 6 L'état du capital propre est régi par la Recommandation 15, la comptabilité des immobilisations par la Recommandation 12.

- 7** Pour permettre d'apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat, les indications supplémentaires peuvent porter sur les thèmes suivants :
- modifications des principes relatifs à l'établissement du bilan et à l'évaluation ainsi que leurs répercussions ;
 - situation en matière de risques et gestion des risques ;
 - contrats de leasing ;
 - liste des crédits d'engagement n'ayant pas encore fait l'objet d'un décompte ;
 - constat sur le respect d'un éventuel frein à l'endettement ;
 - promesses financières et engagements financiers ;
 - différences entre d'une part les valeurs comptables ou d'acquisition et d'autre part la valeur vénale.

Concernant le Point 2

- 8** Le tableau des provisions doit indiquer, pour chaque provision, les éléments suivants :
- indication du type de provisions concerné ;
 - commentaire sur le type de provisions ;
 - niveau de la provision en francs à la fin de l'année précédente ;
 - niveau de la provision en francs à la fin de l'année en cours ;
 - commentaire sur l'évolution de la provision ;
 - justification du maintien de la provision.

Concernant le Point 3

- 9** Le tableau des participations indique pour chaque organisation concernée :
- nom et forme juridique de l'organisation ;
 - activités et tâches publiques à fournir par l'organisation ;
 - capital total de l'organisation et part de la collectivité publique dans ce capital ;
 - valeur d'acquisition et valeur comptable de la participation ;
 - principales autres parties intéressées ;
 - participations que l'organisation concernée possède de son côté ;
 - flux financiers importants intervenus pendant l'année sous revue entre la collectivité publique et l'organisation concernée, ainsi que des indications sur les prestations fournies par l'organisation ;
 - constats sur les risques spécifiques qui en découlent, en incluant les engagements conditionnels et les obligations de garantie de l'organisation concernée ;
 - bilan et compte de résultats consolidés du dernier exercice comptable avec indication des normes de présentation des comptes qui sont appliquées.

Le Tableau 16-1 et le Tableau 16-2 présentent des exemples sur la manière de présenter l'information relative à des participations.

Concernant le Point 4

- 10** Le tableau des garanties indique en particulier :
- engagements conditionnels par lesquels la collectivité publique s’engage au bénéfice de tiers, en particulier les cautionnements, les garanties, les garanties de déficit, etc. ;
 - autres états de fait ayant un caractère conditionnel, à condition qu’ils n’aient pas fait l’objet d’une provision, tels que les peines conventionnelles, les débits, etc.
- 11** Le tableau des garanties indique pour chaque engagement :
- nom de l’entité bénéficiaire ou du cocontractant ;
 - propriétaire ou copropriétaires les plus importants de l’entité bénéficiaire ;
 - le type de rapport juridique ;
 - flux financiers intervenus au cours de l’année sous revue entre la collectivité publique et l’entité bénéficiaire ;
 - indications sur les prestations couvertes par la garantie ;
 - indications supplémentaires particulières sur l’entité bénéficiaires ou le cocontractant, selon l’étendue et la nature de la garantie.

Le Tableau 16-3 présente un exemple sur la manière de présenter le tableau des garanties dans le cas d’un canton.

Concernant le Point 5

- 12** Les catégories d’immobilisations à utiliser sont régies par la Recommandation 12. Les Tableaux 16-4 à 16-8 offrent des exemples de tableaux des immobilisations.
- 13** Le tableau des immobilisations recense l’ensemble des actifs immobilisés devant être présentés dans le bilan. Il contient toutes les informations nécessaires à déterminer la valeur de ces actifs telle qu’elle doit apparaître dans les comptes.
- 14** Les informations devant figurer dans le tableau des immobilisations sont les suivantes :
- principe d’évaluation qui est appliqué pour déterminer de la valeur brute comptable des immobilisations. Si les principes appliqués varient en fonction des catégories d’immobilisations, on indiquera quel principe s’applique à quelle catégorie ;
 - méthode d’amortissement utilisée (linéaire, dégressif), pour chaque catégorie d’immobilisations ;
 - taux d’amortissement et durée d’utilisation correspondante, pour chaque catégorie d’immobilisations ;
 - limites d’inscription à l’actif ;
 - modifications intervenues dans la méthode d’estimation des valeurs résiduelles, de frais de remise en état, de durées d’utilisation ainsi que de méthodes d’amortissement, dès lors que ces modifications ont un impact au cours de la période ou au cours des périodes subséquentes.

- 15** La présentation en fonction des catégories d'immobilisations doit permettre d'apporter les informations suivantes :
- total des immobilisations de la catégorie concernée ;
 - amortissements cumulés (incluant l'ensemble des pertes de valeur) enregistrés au début et à la fin de l'exercice.
- 16** Les valeurs brutes comptables sont obtenues en tenant compte des éléments suivants :
- entrées ;
 - sorties ou aliénations ;
 - augmentations ou diminutions découlant de retraitements, d'augmentations de valeur ou de pertes de valeur intervenus au cours de l'exercice ;
 - amortissements ;
 - différences de change ;
 - autres mouvements.

Exemples et illustrations

Tableau 16-1 Exemple de présentation des informations relatives à une organisation dans laquelle un canton a des intérêts

Nom de l'entité ou de l'organisation	Banque cantonale X
Forme juridique de l'entité ou de l'organisation	Institution autonome de droit public
Activités, tâches publiques accomplies	En vertu de l'article « but » de la loi, la Banque Cantonale X contribue à l'accomplissement des tâches du canton en matière économique et sociale et soutient un développement respectueux de l'environnement dans le canton. La Banque cantonale X satisfait les besoins de placement et de financement par une politique commerciale axée sur la continuité. Elle développe son offre de prestations en direction de la clientèle privée, des besoins des petites et moyennes entreprises, des salariés, de l'agriculture et des entités de droit public. Elle encourage l'accès à la propriété et la construction de logement à loyer abordable.
Part du canton	100% du capital de dotation d'un total de XXX millions de francs est en possession du canton
Autres principaux copropriétaires de l'organisation	Aucun
Filiales consolidées de l'entité ou de l'organisation	Finance X Ltd
Flux financiers dans l'année de référence entre le canton et l'entité/la participation	Distribution des bénéfices XX millions de francs
Charge totale pour la fourniture des prestations	XXXX francs (= charges de personnel, de biens et services)
Information sur les risques spécifiques	Garantie de l'Etat : le canton est responsable de l'ensemble des engagements de la banque, dès lors que son capital propre n'est pas suffisant. La responsabilité ne s'étend pas aux engagements subordonnés et au capital de participation. Plafond non limité dans le temps pour une augmentation du capital social à X milliards de francs.
Information sur les principales interrelations entre le canton et l'organisation (participation de représentants du canton, représentation de l'Etat)	Le Grand Conseil élit les membres du Conseil de banque et de la Présidence de la banque pour un mandat de quatre ans. Le mandat commence au moment de la constitution des organes, mais au plus le 1er juillet de l'année de l'élection. Le Grand conseil se base sur les traits de personnalité, comme la rigueur, la crédibilité et l'intégrité, sur les connaissances techniques et sur la représentation proportionnelle des partis.
Autres indicateurs importants	Nombre de salariés : XXX (année précédente XXX)

Tableau 16-2 Exemple de présentation des informations relatives à une organisation dans laquelle une commune a des intérêts

Nom de l'entité ou de l'organisation	STEP B
Forme juridique de l'entité ou de l'organisation	Organisation sous la forme d'une association des communes
Activités, tâches publiques accomplies	Epuration des eaux usées des communes de la région qui sont raccordées
Part de la commune de XXX	La commune de XXX est l'une des Y communes de l'association de communes Participation aux coûts : 14,3% de l'ensemble des coûts 8 voix sur un total de 93
Autres principaux copropriétaires de l'organisation	Y autres communes ayant : Participation aux coûts : 85,7% de l'ensemble des coûts 85 voix sur un total de 93
Filiales de l'entité ou de l'organisation	Participation de l'association de communes à : <ul style="list-style-type: none"> - la STEP C - la station de séchage des boues d'épuration - différentes autres participations
Flux financiers dans l'année de référence entre la commune et l'entité/la participation	La commune a payé sur la base des comptes une somme d'environ 789'000.- francs suisses à la STEP B (sans amortissements)
Charges totales pour la fourniture de prestations	15'135'121.- francs suisses
Information sur les risques spécifiques	La STEP a une participation importante dans la station de séchage des boues d'épuration. En outre, la STEP est tenue de prendre en charge une éventuelle perte liée aux activités de séchage des boues, en fonction d'une clé de répartition des coûts.

Tableau 16-3 Exemple de tableau des garanties dans le cas d'un canton

	Etat au 31.12.xx CHF	Etat au 31.12.xx+1 CHF
Découvert technique de la caisse de pension : au total		
- 20xx CHF 795'104'418.- (dont env. 63,3% à charge du canton)	503'206'662.00	
- 20xx+1 CHF 824'227'714.- (dont env. 61,7 % à charge du canton)		508'320'416.00
Garantie d'Etat donnée la Banque Cantonale		
Dette envers la Confédération pour les crédits à recouvrer de la caisse de crédit agricole	34'115'080.00	36'321'492.00
Dette envers la Confédération Aide aux exploitations agricoles de la caisse de crédit agricole	1'058'016.00	1'058'016.00
Cautionnement pour la construction d'un nouveau foyer d'accueil pour adultes handicapés mentaux	302'000.00	302'000.00

Tableau 16-4 Exemple de tableau des immobilisations :
Immobilisations corporelles classées dans le patrimoine administratif

Valeurs en 1000 CHF	Terrains		Constructions				Autres immobilisations corporelles (biens meubles, véhicules, machines,...)		Total	
			Bâtiments		Travaux de génie civil					
	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1
Coût d'acquisition										
Etat au 1.1.	53'000	56'000	850'000	865'000
Entrées	8'000	5'000	20'000	12'000
Reclassifications	0	0	0	0
Sorties	-5'000	-6'000	-5'000	-4'000
Etat au 31.12.	56'000	55'000	865'000	873'000
Amortissements cumulés										
Etat au 1.1.	-5'000	-4'000	-240'000	-260'350
Amortissements planifiés	0	0	-21'625	-21'825
Amortissements non planifiés (<i>impairments</i>)	-1'000	-2'000	-300	-200						
Reprises de valeur (<i>reversed impairments</i>)	2'000	1'000	1'700	1'300						
Amortissements par suite de sorties	0	0	-125	-100
Reclassifications	0	0	0	0
Etat au 31.12.	-4'000	-5'000	-260'350	-281'175
Valeur comptable au 31.12.	52'000	50'000	604'650	591'825
dont immobilisations en leasing	0	0	500	500
dont actifs mis en gage	0	0	0	0
Valeur d'assurance-incendie (information optionnelle)			950'000	970'000

**Tableau 16-5 Exemple de tableau d'immobilisations :
Immobilisations incorporelles classées dans le patrimoine administratif**

Valeurs en 1000 CHF	Immobilisations incorporelles (droits, logiciels, autres immobilisations)		Différence par rapport à l'année précédente	
	20xx	20xx+1	En 1000 CHF	En %
Coût d'acquisition				
Etat au 1.1.
Entrées
Reclassifications
Sorties (-)
Etat au 31.12.
Amortissements cumulés				
Etat au 1.1. (-)
Amortissements planifiés (-)
Amortissements non planifiés (<i>impairments</i>) (-)
Reprises de valeur (<i>reversed impairments</i>)				
Amortissements par suite de sorties
Reclassifications
Etat au 31.12. (-)
Valeur comptable au 31.12.
dont actifs mis en gage

**Tableau 16-6 Exemple de tableau d'immobilisations :
Immobilisations en construction classées dans le patrimoine administratif**

Valeurs en 1000 CHF	Immobilisations en construction		Différence par rapport à l'année précédente	
	20xx	20xx+1	En 1000 CHF	En %
Coût des immobilisations en construction				
Etat au 1.1.
Entrées
Reclassifications
Sorties (-)
Etat au 31.12.
Amortissements cumulés				
Etat au 1.1. (-)
Amortissements non planifiés (<i>impairments</i>) (-)
Reprises de valeur (<i>reversed impairments</i>)				
Reclassifications
Etat au 31.12. (-)
Valeur comptable au 31.12.
dont actifs mis en gage

**Tableau 16-7 Exemple de tableau d'immobilisations :
Contributions d'investissement classées dans le patrimoine administratif**

Valeur en 1000 CHF	Contributions d'investissement à des communes		Contributions d'investissement à des entreprises d'économie mixte		Contributions d'investissement à des institutions privées		Contributions d'investissement à des ménages privés		Total	
	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1	20xx	20xx+1
Coût des actifs immobilisés correspondant aux contributions d'investissement										
Etat au 1.1.
Entrées
Reclassifications
Sorties (-)
Etat au 31.12.
Amortissements cumulés										
Etat au 1.1. (-)
Amortissements planifiés (-)
Amortissements non planifiés (<i>impairments</i>) (-)
Reprises de valeur (<i>reversed impairments</i>)										
Amortissements par suite de sorties
Reclassifications
Etat au 31.12. (-)
Valeur comptable au 31.12.

Au cours de la période sous revue, les contributions d'investissement suivantes, importantes de par leur montant, ont été nouvellement accordées :

Organisation/Institution	Montant	Investissement total	Part de la contribution d'investissement dans l'investissement total en %
Organisation X
Institution Y
Organisation Z

Tableau 16-8 Exemple de tableau d'immobilisations : Patrimoine financier

Valeur en 1000 CHF	Terrains		Constructions		Immobilisations en construction		Autres immobilisations corporelles (bien meubles, véhicules machines, etc.)		Total	
	20xx	x+1	20xx	x+1	20xx	x+1	20xx	x+1	20xx	x+1
Valeur comptable au 1.1.	25'000	29'000
Entrées	5'000	3'000
Reclassifications	0	0
Diminution de la valeur vénale (<i>impairments</i>)	-1'000	-2'000
Augmentation de la valeur vénale (<i>reversed impairments</i>)	2'000	1'000
Sorties	-2'000	-2'000
Valeur comptable au 31.12.	29'000	29'000
dont immobilisations en leasing	0	0
dont actifs mis en gage	0	0